

MISE EN LIGNE LE

16 AVR. 2026



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 avril 2026

Secrétaire de séance : Madame Camille JOURMIER

L'An deux mil vingt-six, le huit avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Apolline ARQUIER, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Marco BALDUYCK, Madame Aurélie LAPERE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Monsieur Benjamin HAEUW, Monsieur Gautier MIGNOT, Madame Caroline HAEUW, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Camille JOURMIER.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Céline AUBERT (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Monsieur Rémy NEIRINCKX (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE).

2026/051 - TARIFICATION DES ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES – MODIFICATION

Rapport de Mme Maria Pilar DESRUMEAUX adjointe chargée de la culture et des pratiques artistiques

Vu en commission générale le 30 mars 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°10 du 12 juin 2025 fixant la politique tarifaire des services rendus à la population et déterminant les quotients et tarifs applicables ;
- Considérant que la Ville dispose de différentes grilles tarifaires qu'il est nécessaire de réviser, afin de tenir compte de nécessité d'évolution des services ;
- Considérant que le pôle Relation avec les citoyens et événementiel souhaitent clarifier la tarification relative aux tarifs de l'atelier d'arts plastiques notamment concernant la possibilité d'attribuer un tarif dégressif à partir de l'inscription de deux membres d'une même famille,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle tarification suivante :

Neuvillois	Non Neuvillois
Inscription Enfants	
105 €	156 €
Inscription Adultes	
95 €	156 €
Tarif dégressif Enfants et Adultes neuvillois	
88 €	

Pour faciliter l'accès de l'activité à toutes les familles, le paiement sera possible en 1 ou en 3 fois

Le tarif dégressif sera applicable à partir de l'inscription de deux membres d'une même famille neuvilloise ou lorsqu'un élève neuvillois s'inscrit à plusieurs cours (situation possible selon les effectifs/places disponibles).

La participation des familles sera encaissée sur la régie unique.

En cas de création d'un cours pendant l'année, le tarif sera appliqué au prorata du cours dispensé.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 059-215904269-20260408-20260408_051-DE

S²LOW